PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV067-1 - La conservation de l'immeuble et les travaux en copropriété : rôles et responsabilités

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Directeurs, Gestionnaires de copropriété, assistants.

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet d'appréhender les rôles respectifs du syndicat et du syndic en matière de travaux tout en rappelant l'évolution des textes en matière de travaux en copropriété.

Pré-requis

Pratique de la copropriété et connaissances en droit de la construction.

Programme

1 - Le syndicat des copropriétaires, premier acteur de la conservation de l'immeuble.

1.1 - L'article 14 de la Loi du 10 juillet 1965 et l'objet du Syndicat.

1.2 - L'article 14 de la Loi du 10 juillet 1965 et la responsabilité spéciale du Syndicat.
- Le défaut d'entretien des parties communes.
- Les vices de construction.
- Les recours éventuels du Syndicat.

1.3 - La responsabilité civile classique du Syndicat.

2 - Le rôle et la mission du Syndic dans la conservation de l'immeuble.

2.1 - L'article 18 de la Loi du 10 juillet 1965 et la mission du syndic en matière de travaux.

2.2 - Le Syndic et les travaux urgents (modus operandi, rôle du Conseil syndical, intervention de l'Assemblée.)

2.3 - Le Syndic face aux copropriétés en difficultés.
- La copropriété en pré-difficultés (prévention, le mandataire ad 'hoc).

- La copropriété en difficultés avérées (comment appréhender l'article 29-1 de la Loi du 10 juillet 1965 ?).

2.4 - La responsabilité du Syndic dans l'exercice de cette mission.

3 - L'incitation des travaux en copropriété.

3.1 - L 'avènement de la transition énergétique.

3.2 - La nécessaire transition physique de l'immeuble en copropriété.
La Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite LOI ALUR : diagnostiquer, voter, informer, financer.

3.3 - La Loi ELAN, ses décrets (dont notamment celui du 27 juin 2019) et les travaux en copropriété.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :
- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.